

Comment faire???

Par **bour1**, le **30/01/2007** à **16:28**

salut a tous, j'ai une amie qui, au travail c'est blessé au niveau du dos car elle porte beaucoup, le souci c'est quelle n'a pas fait passer ce mal en AT mais en arret maladie de plus son etat c'est empiré depuis, et toutes ses visite chez le medecin et radiologue son a ses frais, est cela c'est passer il y a plus de 2 semaines, je voudrais savoir maintenant si il y avait un moyen de modifier son arret maladie en AT, si non quelle recourt a t elle pour la suite car depuis son état se dégrade (Image removed for copyright reasons) **MERCI d'avance**

Par **TONY21**, le **14/02/2007** à **22:28**

Bonjour,

je ne sais pas si on peut requalifier un arrêt maladie en accident du travail. cependant une reconnaissance en maladie professionnelle dans le cadre des dispositions de l'article L461-1 alinéa 4 du Code de Sécurité Sociale (si les critères en sont remplis) peut être envisagée, après avis du Comité Régional de Reconnaissances des Maladies Professionnelles (CRRMP). Il faut faire une déclaration à la CPAM, accompagnée d'un certificat médical descriptif.

Si cela peut vous aider

Bon courage

Par **Camille**, le **15/02/2007** à **13:26**

Bonjour,

Tout à fait. Il n'y a pas eu accident du travail proprement dit.

Mais, "il y a plus de deux semaines", à mon avis, encore un peu prématuré pour dire si c'est une maladie professionnelle, il me semble.

Euh, si elle est en arrêt maladie et que son état se dégrade, pas d'autre solution que de retourner voir son médecin.

Et voir ce qu'en pense la Médecine du Travail dont dépend son employeur.

P.S. : "toutes ses visite chez le medecin et radiologue son a ses frais"

Elle est quand même bien remboursée par la Sécu ? Et elle n'a pas de mutuelle dans son

entreprise ?